



ANNEXE



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET DE LA MODIFICATION DU BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de LA CHAPELLE-GAUTHIER ; elle est disponible sur son site internet.

PRÉAMBULE

Le Conseil municipal de la commune de La Chapelle-Gauthier a adopté le budget primitif 2026 lors de la séance du 30 avril et l'a transmis au contrôle de légalité le 05 mai. Il a adopté, lors de la même séance, la délibération de reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025.

Malgré les contrôles et validation des Budgets par le Trésor Public, le préfet de Seine et Marne a jugé opportun de saisir la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France au motif d'une apparente insincérité de la reprise anticipée des résultats et la présentation en déséquilibre réel des budgets annexes Eau et Assainissement.

La Chambre Régionale des Comptes a rendu son avis le 07 juillet 2026, qui constate que le budget primitif 2026 n'a pas été adopté en équilibre réel et formule des propositions de redressement.

Il est également signalé que dès lors que la Chambre Régionale des Comptes a été saisie et jusqu'au terme de la procédure, l'organe délibérant ne peut se prononcer en matière budgétaire.

Aussi, il convient de procéder aux opérations suivantes :

➤ **Budget annexe Assainissement :**

- Vote de l'affectation des résultats de l'exercice 2025 ;
- Vote d'une décision modificative du Budget 2026 en tenant comptes des propositions de la CRC.

BUDGET ANNEXE

ASSAINISSEMENT



I. LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Il se résume ainsi qu'il suit :

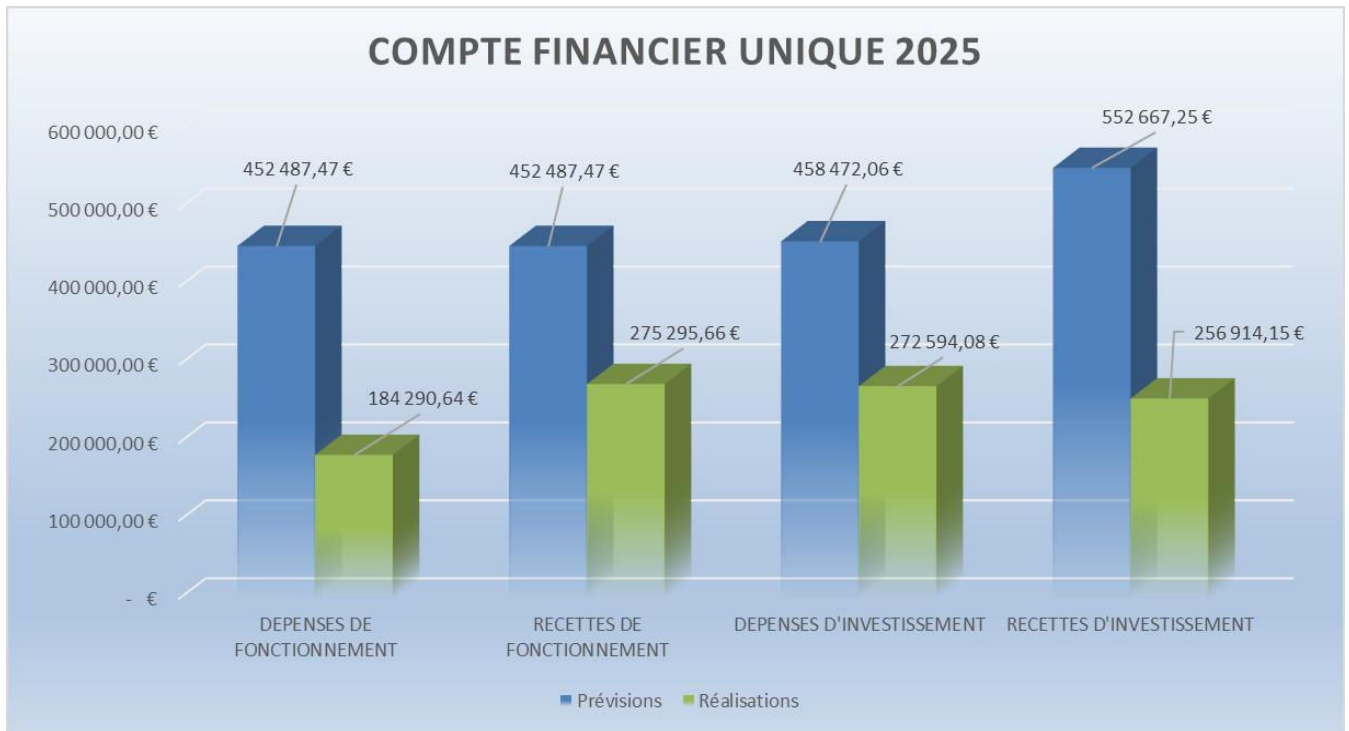
- ✓ **184 290,64 €** en dépenses de FONCTIONNEMENT
⇒ 41% du budget prévisionnel.
- ✓ **275 295,66 €** en recettes de FONCTIONNEMENT
⇒ 27 % du budget prévisionnel.
- ✓ **272 594,08 €** en dépenses d'INVESTISSEMENT
⇒ 59 % du budget prévisionnel.
- ✓ **256 914,15 €** en recettes d'INVESTISSEMENT
⇒ 46 % du budget prévisionnel.

Soit un **excédent** de
Fonctionnement de
91 005,02 €

Soit un **déficit**
d'Investissement de
- 15 679,93 €

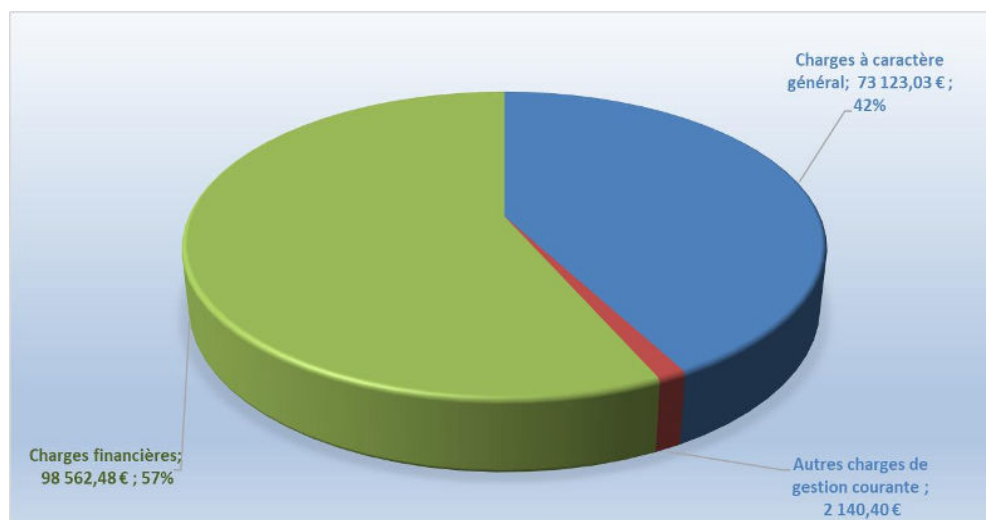
Bien que les recettes de Fonctionnement n'atteignent que 27% des prévisions, la section de Fonctionnement enregistre un excédent de 91 005,02 € car les dépenses de Fonctionnement ont été limitées et ne représentent que 27% des prévisions budgétaires.

La section d'Investissement enregistre un léger déficit de -15 679,93 € avec des dépenses qui atteignent 59 % des prévisions et la moitié des recettes attendues.



1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

Les principales dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi qu'il suit :



Le budget se concentre majoritairement sur deux postes principaux :

- **Charges financières (57 %)** : Le remboursement des intérêts d'emprunts est le premier poste de dépense.

Les opérations concernées sont :

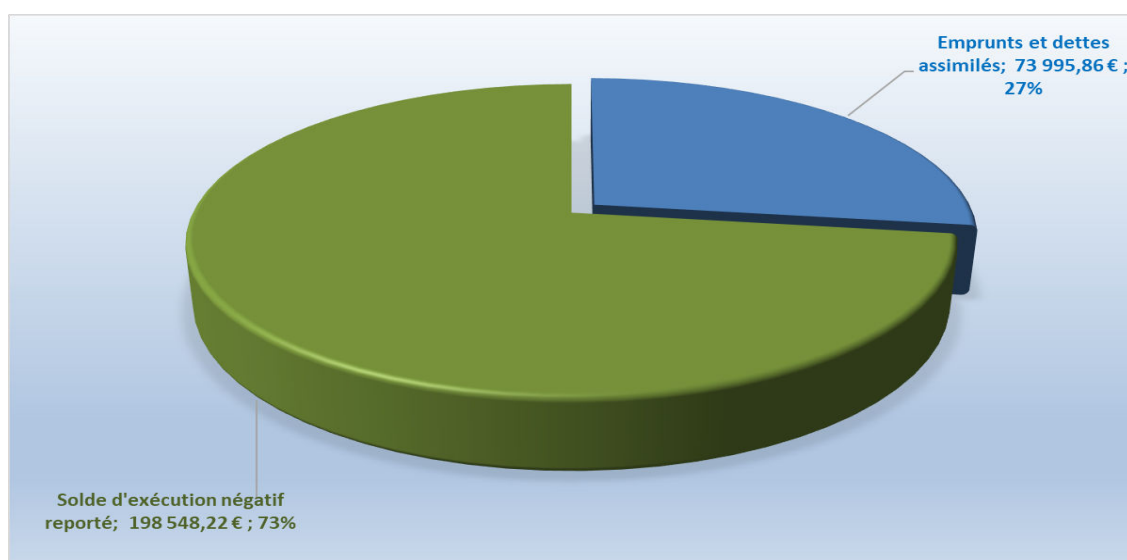
- l'Aquapret de 2 959 834 € pour la station d'épuration ;
- l'emprunt de 302 340 € pour la réhabilitation du réseau des eaux usées.

- **Charges à caractère général (42 %)** : Deuxième poste le plus important, regroupant les dépenses du quotidien (fluides, contrats de prestation, fournitures, entretien, etc.).

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

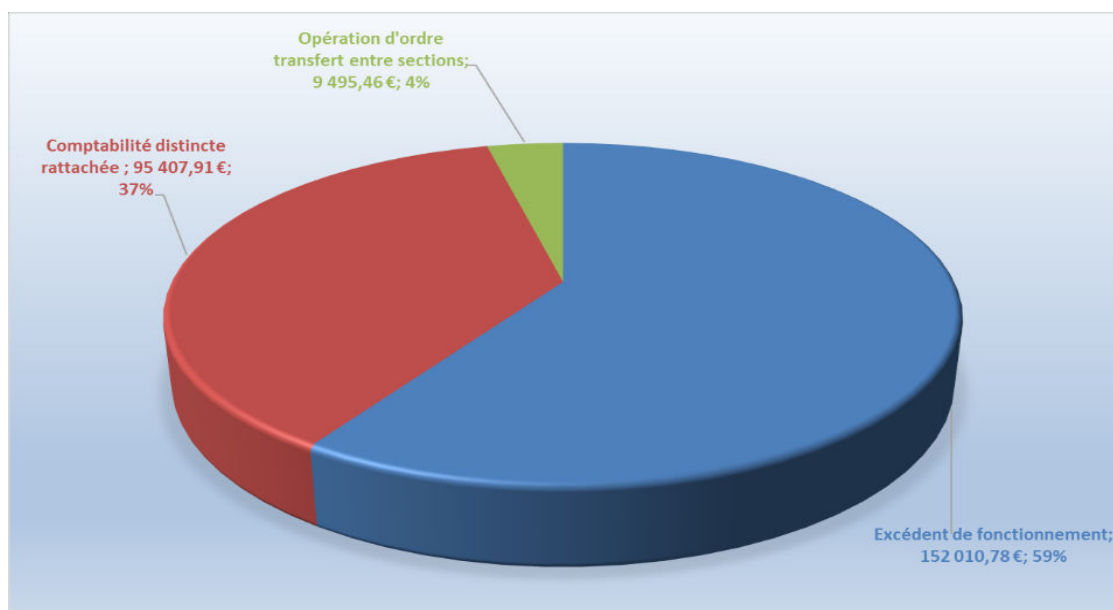
Produits des services, du domaine et ventes diverses sont les seules recettes de fonctionnement du Budget Assainissement : il s'agit du reversement de la Taxe d'Assainissement collectif. Le reversement s'élève à 275 245,66 € sur 2025.

3. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025



- **Solde d'exécution négatif reporté (73 %)** : le solde d'exécution de 2024 reporté à hauteur de -198 548,22 € pèse très lourdement sur la section investissement.
- **Emprunts et dettes assimilés (27 %)** : La charge de la dette pèse à hauteur d'environ 74 000 € sur le Budget Assainissement.

4. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025



II. L'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

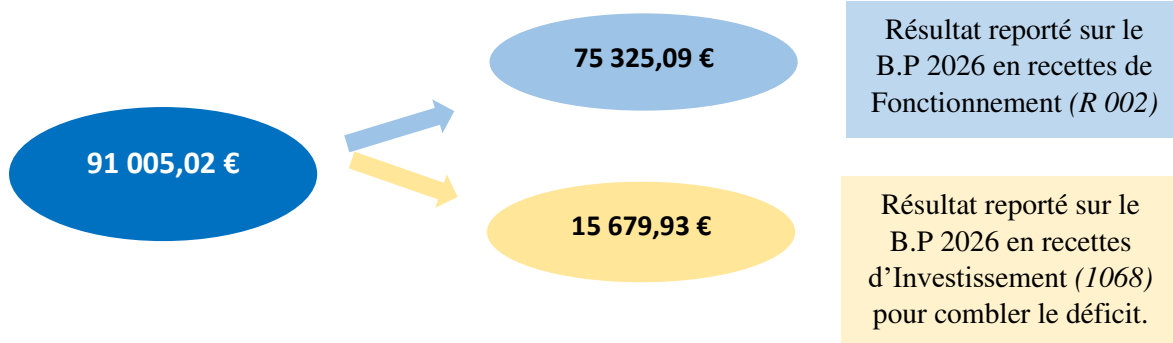
Afin de tenir compte des conclusions de la Chambre Régionale des Comptes, il convient d'affecter une partie du résultat excédentaire de la section de Fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

L'affectation du résultat 2025 s'établit ainsi qu'il suit.

Résultat cumulé 2025 de la section de **FONCTIONNEMENT**

Solde au 01/01/2025	RECETTES	DEPENSES	Solde au 31/12/2025
0,00 €	+ 275 295,66 €	- 184 290,64 €	= 91 005,02 €

L'excédent de Fonctionnement est ainsi réparti :



Résultat cumulé 2025 de la section **INVESTISSEMENT**

Solde au 01/01/2025	RECETTES	DEPENSES	Solde au 31/12/2025
0,00 €	+ 275 295,66 €	- 184 290,64 €	= - 15 679,93 €

III. RECTIFICATION DU BUDGET PRIMITIF 2026



Le 30 avril 2026, le Conseil municipal de la commune de La Chapelle-Gauthier a adopté le budget primitif 2026 avec une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025. Il convient de régulariser le Budget Primitif 2026 en tenant compte des résultats définitifs.

En outre, afin de se conformer aux recommandations émises par la Chambre Régionale des Comptes, il est nécessaire de réaliser les opérations listées ci-dessous.

En section de Fonctionnement :

- Régulariser le montant de la reprise de résultat à hauteur de 81 911,54 €. Cependant, après nouveau contrôle, il s'avère que le résultat définitif s'élève à **91 005,02 €**.
- Les recettes inscrites au chapitre 70 « Vente de produits fabriqués, prestations de services... » à hauteur de 46 503,14 € doivent être réévaluées à 145 636,95 €.
- Inscrire au chapitre 023 un virement à la section d'investissement de 84 873,19 € contre 0 € au sein du budget voté. Cependant, le résultat définitif de la section de fonctionnement étant plus élevé, le virement peut être réévalué à 88 618,97 €.
- Augmenter à 35 142,68 € les crédits inscrits au chapitre 66 « charges financières » contre 28 556,23 € inscrits au budget primitif. Cependant, au vu de l'échéancier des emprunts en cours, le montant réel est : 29 302,36 €.
- Réduire à 80 080,69 € les crédits inscrits au chapitre 011 « charges à caractère général » contre 81 500 €. Cependant, le résultat définitif de la section de fonctionnement étant plus élevé, cette réduction s'avère inutile.

En section d'Investissement :

- Inscrire au chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » une recette de 84 873,19€ contre 0 € au sein du budget voté. Cependant, le résultat définitif de la section de fonctionnement étant plus élevé, le virement est réévalué à 88 618,97 €.
- Réduire à 0 € les prévisions du chapitre 13 « subventions d'investissement » au lieu des 134 873,20 € inscrits au budget primitif.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Reprise anticipée des résultats 2025	91 005,02 €	- 15 679,93 €
Dépenses et recettes prévisionnelles	121 288,63 €	159 875,12 €
Résultats 2025 définitifs	91 005,02 €	- 15 679,93 €
Dépenses et recettes corrigées	211 243,33 €	113 620,90 €

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1a. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026

Après décisions modificatives, les dépenses de fonctionnement 2026 passent de 121 878,23 € à 211 243,33 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitres	Libellés	BP 2025 + DM	CFU 2025	BP 2026	DM 2026
011	Charges à caractère général	125 000,00 €	73 123,03 €	81 500,00 €	81 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés				
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	63 926,36 €	2 140,40 €	2 500,00 €	2 500,00 €
66	Charges financières	98 562,48 €	98 562,48 €	28 556,23 €	29 302,36 €
67	Charges exceptionnelles	24 266,00 €	969,27 €		
68	Dotations aux amortissements et provisions				
022	Dépenses imprévues				
Total des DEPENSES REELLES		311 754,84 €	174 795,18 €	112 556,23 €	113 302,36 €
023	Virement à la section investissement	131 237,17 €			88 618,97 €
042	Opération d'ordre transfert entre sections	9 495,46 €	9 495,46 €	9 322,00 €	9 322,00 €
043	Opération d'ordre intérieur de la section				
Total des DEPENSES D'ORDRE		140 732,63 €	9 495,46 €	9 322,00 €	97 940,97 €
D 002	Résultat reporté				
Total des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		452 487,47 €	184 290,64 €	121 878,23 €	211 243,33 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général = 81 500,00 €

Le montant prévisionnel des dépenses à caractère général est maintenu.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante = 2 500,00 €

Le montant prévisionnel des charges de gestion courante est maintenu.

Chapitre 66 - Charges financières = 29 302,36 €

Ce montant est revu légèrement à la hausse au vu de l'échéancier de l'année en cours.

Les 29 302 € correspondent aux intérêts de :

- l'Aquapret de 2 959 834 € pour la station d'épuration ;
- l'emprunt de 302 340 € pour la réhabilitation du réseau des eaux usées.

Chapitre 023 – Virement à la section investissement = 88 618,97 €

Un virement vers la section d'investissement est préconisé par la Chambre Régionale des Comptes afin de combler la suppression de la subvention d'investissement dans les prévisions budgétaires.

Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections = 9 322,00 €

Le montant prévisionnel est maintenu.

1b. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026

Après décisions modificatives, les recettes de fonctionnement 2026
passent de 121 878,23 € à 211 243,33 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitres	Libellés	BP 2025 + DM	CFU 2025	BP 2026	DM 2026
013	Atténuations de charges				
70	Produits et services du domaine	267 004,42 €	275 245,66 €	46 503,14 €	135 868,24 €
73	Impôts et taxes				
731	Fiscalité locale				
74	Dotations et participations	139 940,29 €			
75	Autres produits de gestion courante	45 492,76 €			
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprises sur amortissements				
Total des RECETTES REELLES		452 437,47 €	275 245,66 €	46 503,14 €	135 868,24 €
042	Opération d'ordre transfert entre sections	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
043	Opération d'ordre intérieur de la section				
Total des RECETTES D'ORDRE		50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
R 002	Résultat reporté			75 325,09 €	75 325,09 €
Total des RECETTES DE FONCTIONNEMENT		452 487,47 €	275 295,66 €	121 878,23 €	211 243,33 €

Chapitre 70 - Vente de produits, prestations de service = 135 868,24 €

Cette somme est réévaluée pour tenir compte d'un reversement d'arriérés de Redevances Assainissement collectif par AQUALTER pour la période du 01/02/2025 au 31/01/2026.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2a. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026

Après décisions modificatives, les dépenses d'investissement 2026 passent de 159 875,12 € à 113 620,90 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chapitres		Libellés	BP 2025 + DM	CFU 2025	BP 2026	DM 2026
10		Dotations, Fonds divers et réserves				
16		Emprunts et dettes assimilés	94 145,19 €	73 995,86 €	94 145,19 €	94 145,19 €
20		Immobilisations incorporelles				
20		Dépenses imprévues				
21		Immobilisations corporelles				
22		Immobilisations reçues en affectation				
23		Immobilisations en cours	165 728,65 €		50 000,00 €	0,00 €
458		Opérations pour le compte de tiers				3 745,78 €
Total des DEPENSES REELLES			259 873,84 €	73 995,86 €	144 145,19 €	97 890,97 €
040		Opération d'ordre transfert entre sections	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
041		Opérations patrimoniales				
Total des DEPENSES D'ORDRE			50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Restes à réaliser N-1						
D 001		Solde d'exécution négatif reporté	198 548,22 €	198 548,22 €	15 679,93 €	15 679,93 €
Total des DEPENSES D'INVESTISSEMENT			458 472,06 €	272 594,08 €	159 875,12 €	113 620,90 €

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés = 94 145,19 €

Cette somme correspond au remboursement du capital de :

- l'Aquapret de 2 959 834 € pour la station d'épuration ;
- l'emprunt de 302 340 € pour la réhabilitation du réseau des eaux usées.

Chapitre 23 - Immobilisations en cours = 0 €

La baisse des dépenses d'investissement est la conséquence de la suppression des 50 000 € prévus au chapitre 23 « Immobilisations en cours », conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

2b. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026

Après décisions modificatives, les dépenses d'investissement 2026
passent de 159 875,12 € à 113 620,90 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitres	Libellés	BP 2025 + DM	CFU 2025	BP 2026	DM 2026
10	Immobilisations corporelles				
1068	Excédent de fonctionnement	152 010,78 €	152 010,78 €	15 679,93 €	15 679,93 €
13	Subventions d'investissement	259 923,84 €		134 873,19 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées				
19	Neutralisations et régularisations d'opérations				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
45	Comptabilité distincte rattachée		95 407,91 €		
Total des RECETTES REELLES		411 934,62 €	247 418,69 €	150 553,12 €	15 679,93 €
021	Virement de la section de Fonctionnement	131 237,17 €			88 618,97 €
024	Recettes des cessions d'immobilisation				
040	Opération d'ordre transfert entre sections	9 495,46 €	9 495,46 €	9 322,00 €	9 322,00 €
041	Opérations patrimoniales				
Total des RECETTES D'ORDRE		140 732,63 €	9 495,46 €	9 322,00 €	97 940,97 €
	Restes à réaliser N-1				
R 001	Solde d'exécution positif reporté				
Total des RECETTES D'INVESTISSEMENT		552 667,25 €	256 914,15 €	159 875,12 €	113 620,90 €

Chapitre 13 – Subventions d'investissement = 0 €

La baisse des recettes d'investissement est la conséquence de la suppression des 134 873,19€ de subventions prévues, conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement = 88 618,97 €

Un virement à partir de la section d'investissement est préconisé par la Chambre Régionale des Comptes afin de combler la suppression de la subvention d'investissement dans les prévisions budgétaires.

Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections = 9 322,00 €

Le montant prévisionnel est maintenu.